



# COLLÈGE des PRODUCTEURS



## Service de dialogue agriculteurs riverains



# Qui sommes-nous ?



**COLLÈGE des  
PRODUCTEURS**

**Collège des Producteurs:** interface entre les producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs de filières

**Chargés de Mission Dialogue Agriculteurs-Riverains:**  
Iris Szekely et Patrick Thaon



**CEL-AGRI.be**  
CELLULE D'INFORMATION AGRICULTURE



# Pourquoi le Service dialogue ?

Déconnexion entre le monde agricole et les riverains

- **Incompréhensions**, conflits (pulvérisations, coulées boueuses, charroi, odeurs, ...)
  - **PPP**: sujet compliqué, sensible, qui fait débat
- Nécessité de renouer un **dialogue** entre agriculteurs et riverains au niveau local
- **Phase pilote 2019-2020** avec 11 communes volontaires. Interrompu par la crise sanitaire



# Service de Dialogue 2024-2027

- Financé dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP III)
- Projet sur **3 ans**; accompagnement 100 communes wallonnes
- Equipe :
  - Patrick Thaon
  - Iris Szekely

# Accompagné par le Collectif Référentiel Phyto

- Collectif d'acteurs partenaires de ce projet



# Cadre de la discussion

## Proposition de cadre

- Respect mutuel
- Liberté d'expression et écoute de l'autre
- Gestion du temps
- Rester constructif
- Confidentialité des partages



Vous êtes les bienvenus à modifier ou ajouter des règles au cadre

# Le service dialogue

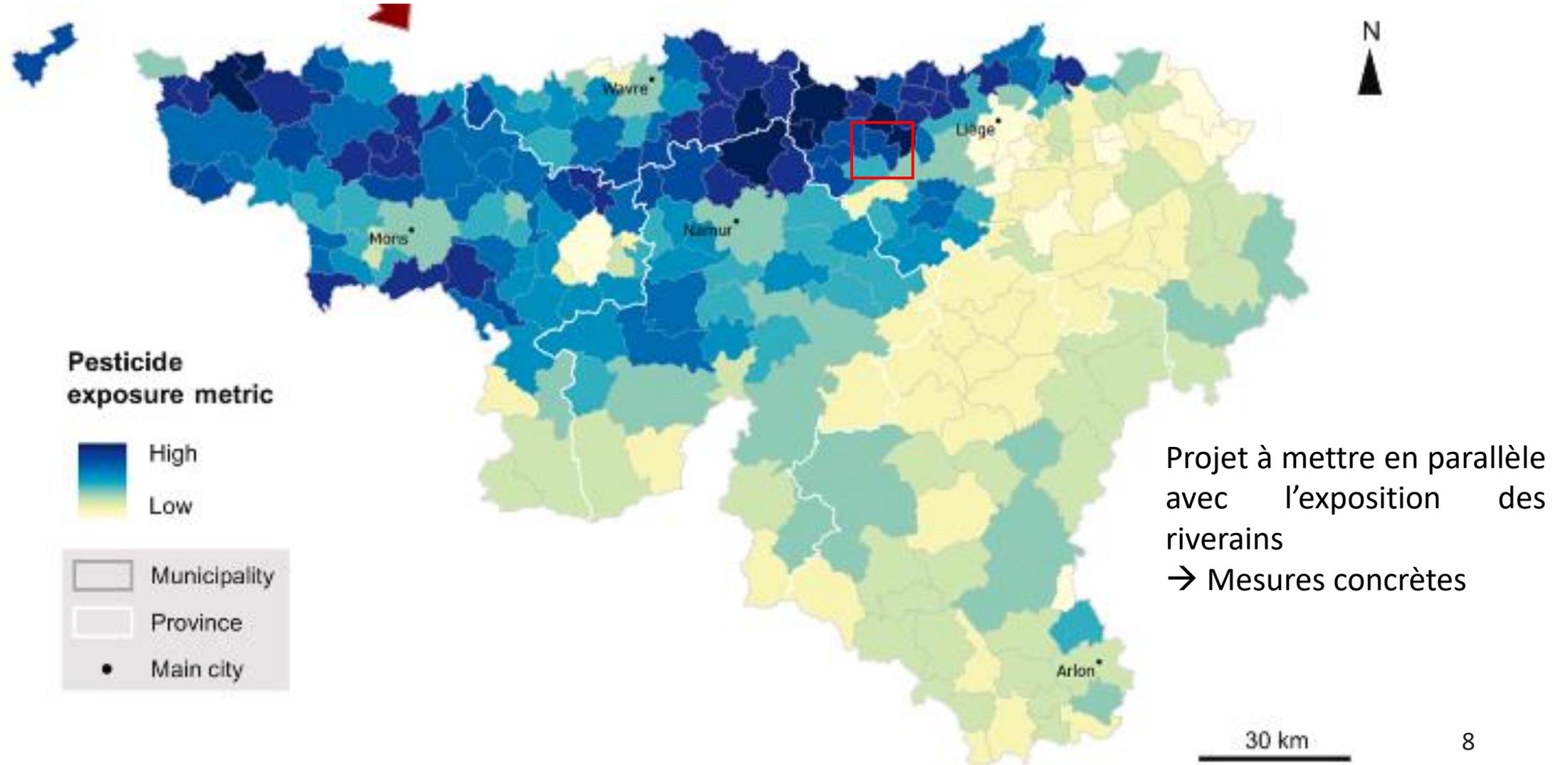
Service pour aider à renouer le dialogue et à communiquer autour d'un sujet aussi complexe que les PPP

## Objectifs :

1. Favoriser le **dialogue** et les **échanges d'informations** entre agriculteurs et riverains au sein des communes, notamment sur les pulvérisations de PPP
2. Aider à la mise en place de **mesures visant à diminuer l'exposition** des riverains aux dérives de PPP, particulièrement pour les zones fréquentées par un public vulnérable (école, crèche, ...)

# Exposition de la population

Etude par l'ISSeP quantifiant l'exposition des riverains aux Produits Phytopharmaceutiques



# Pourquoi participer à cette démarche ?

- **Renouer des liens** avec vos voisins, dans un cadre convivial
- Echanger sur les **pratiques agricoles**
- **Dialoguer** sur les sujets sensibles, notamment les PPP, de manière encadrée avec des médiateurs
- Pour les agriculteurs: reprendre **votre** communication en main, vous donner la parole



# Réunion avec les agriculteurs

Votre commune a manifesté son intérêt pour ce service

- Pour commencer les démarches, nous débutons par une discussion avec les agriculteurs

De quoi allons-nous parler?

- Écouter **votre situation**, identifier vos **besoins et attentes**, lister vos éventuels problèmes avec les riverains, notamment concernant les pulvérisations, et faire un point sur les **actions déjà entreprises** pour améliorer le dialogue.
- Discuter de comment aller à la **rencontre des riverains** et des objectifs de cette rencontre

# Ordre de la réunion du jour

- Durée totale ~ 2h
  - Présentation du projet et du cadre de la réunion
  - Discussion de votre situation
  - Discussion sur la rencontre avec les riverains
  - Récapitulatif
  - Plan pour la suite



# Cadre de la discussion

## Proposition de cadre

- Respect mutuel
- Liberté d'expression et écoute de l'autre
- Gestion du temps
- Rester constructif
- Confidentialité des partages



Vous êtes les bienvenus à modifier ou ajouter des règles au cadre

# Discussion

Choisissez une image qui évoque:

***Quels sont les enjeux pour vous, de l'utilisation des PPP dans un contexte de relations avec les riverains ?***

- Relations avec les riverains ?
- Incompréhensions autour des pulvérisations de PPP, ou d'autres sujets?
- Mesures pour limiter l'exposition des riverains aux dérives de PPP?

# Rencontre avec les riverains

## Objectif 1 :

**Vous donner la possibilité de parler de votre métier, de vos pratiques, de votre réalité**

→ Dans un cadre convivial, accompagné de médiateurs

## Objectif 2 :

**Donner la possibilité aux riverains de s'exprimer**



## Objectif 3 :

**Ouvrir une discussion sur**

- **les actions déjà mises en place pour réduire l'exposition aux PPP**
  - **les mesures supplémentaires pouvant être mises en œuvre**

# Rencontre avec les riverains

## Objectif 1 :

Vous donner la possibilité de parler de votre métier, de vos pratiques, de votre réalité



## Objectif 2 :

Donner la possibilité aux riverains de s'exprimer

## Vos idées

- Quel(s) **sujet(s)** aimeriez vous aborder ?
- Sous quelle(s) **forme(s)** (animation brise-glace, présentation par un agriculteur / nous / experts, débat...) ?
- Quelles sont **vos attentes** concernant une telle rencontre ?

Toutes les idées sont bonnes !

# Rencontre avec les riverains

## Objectif 3:

Ouvrir une discussion sur

- les actions déjà mises en place pour réduire l'exposition aux PPP
- les mesures supplémentaires pouvant être mises en œuvre



# Implantation de silphie et miscanthus

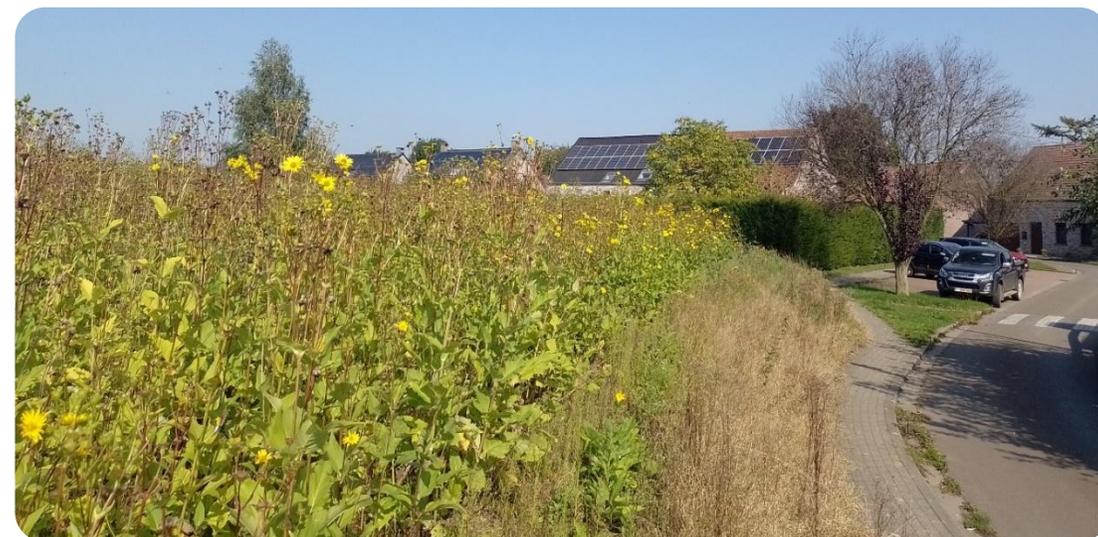
- Droit de tirage aux communes à la plantation de haies et ligneux indigènes
- Dérogation pour l'installation en bandes avec effet de protection antidérive
  - Bande 10 à 25m
  - **L'ensemble des semences/rhizomes remboursés**
  - Convention de minimum 15 ans avec la commune
- Approbation par le SPW DEE et le Collège des Producteurs



# Mesures pour diminuer l'exposition des riverains aux PPP

## Bande de silphie

- Pérenne non invasive, implantée pour min **15-20 ans**
- **Peu d'intrants** et **aucun PPP** après la 1<sup>ère</sup> année
- Rendement: **12-18 tMS/ha**
- **Valorisations**: biogaz (alternative durable et économique au maïs), fourrage d'appoint



# Mesures pour diminuer l'exposition des riverains aux PPP

## Bande de miscanthus

- Une graminée vivace rhizomateuse, non invasive et stérile, implantée pour min **20 ans**
- **Peu d'intrants** et **aucun PPP** après la 1<sup>ère</sup> année
- Rendement: **12-20 tMS/ha**
- **Valorisations:**
  - **Litière animale** : 3 fois plus absorbante que la paille de céréales et résiste mieux à l'écrasement → gain de place, plus hygiénique
  - **Paillage horticole** : haute teneur en silice → dure plus longtemps et limite les adventices ; bonne rétention d'eau
  - En **chaudière polycombustible**



# Intérêts des zones de non-traitement (ZNT)

Aux abords des lieux de vie:

- Bande de culture bas intrants
- Bande enherbée
- Parcelle aménagée



**Etude PROPULPP (2018) en Wallonie :**

En plus des bonnes pratiques agricoles:

→ Une **ZNT** de minimum 10 m réduit les risques liés à la dérive sédimentaire de PPP: une grande partie des **dépôts sédimentaires** se font dans les 10 m, dans les 2-12h après la pulvérisation

€ **Soutiens financiers:** éco-régime, MAEC, droit de tirage, ...





## Bande enherbée

- Déclarée en **Eco-régime Maillage écologique** –  
Bande bordure de champ  
2024: 525 €/ha  
**2025: 675 €/ha.**  
Engagement sur 1 année seulement
- Déclarée en **MAEC** – Tournière enherbée MB5  
**1200 €/ha.** Engagement sur 5 ans  
→ Natagriwal



## Culture favorable à l'environnement

Intérêts: charges réduites, diversification de sa rotation, potentiel avec des filières qui se développent, souvent tournées vers le food et/ou à haute valeur ajoutée;

Eco-régime: **380 €/ha** ou **440€/ha** selon la variante  
Engagement sur 1 an



## Parcelle aménagée

Parcelle anti-érosive, buttineurs, faune, protection des eaux de surface, ...

Déclarée en **MAEC** – Parcelle aménagée

**1.800 €/ha**

Engagement sur 5 ans

→ Natagriwal

# Intérêts des barrières perméables

Aux abords des lieux de vie:

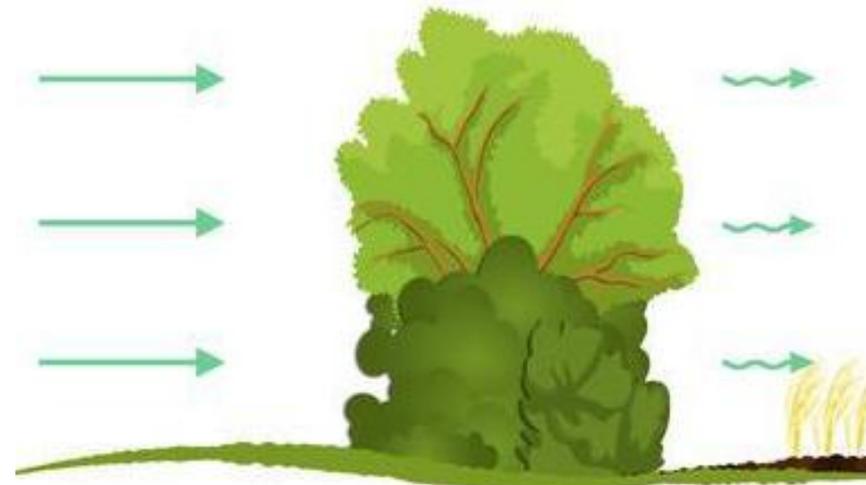
- Haie
- Taillis



**Etude PROPULPP (2018) en Wallonie :**

En plus des bonnes pratiques agricoles:

→ Une **barrière perméable** (haie, taillis) aux abords de la parcelle réduit les dépôts issus de la dérive sédimentaire de PPP: **effet « filtre »**



# Mesures pour diminuer l'exposition des riverains aux PPP

## La haie

- Choix des espèces adaptées aux objectifs (haie biomasse, haie brise vent ...). Multiples intérêts pour les cultures, l'environnement
- Reconnue comme moyen complémentaire anti-dérive depuis 2024

### ○ Subsides:

- **Yes We Plant:** pour la plantation: **5-9 €/m**; si via entrepreneurs: **jusqu'à 80% du coût**
- **Yes We Plant:** subside pour l'entretien: **25% - 60%** des coûts
  - **Eco-Régime Maillage écologique:**
    - 2024: 0,35€/m
    - **2025: 0,45€/m ou 0,68€/m en Natura 2000**
- Droit de tirage au bénéfice des communes pour la plantation de ligneux indigènes : **jusqu'à 100%** des coûts



# Mesures pour diminuer l'exposition des riverains aux PPP



## Le taillis

Planté en parcelle/bande pour 20 ans. Tallis à courte rotation (4-5 ans), ou très courte rotation (2-3 ans)

- Peu d'entretien après 2 ans, aucun engrais ou PPP
- Production: 60-100 m<sup>3</sup>/ha de copeaux (= env. 6.000 L mazout)

## ○ Subside:

- **Yes We Plant:** pour la plantation de taillis linéaire: **1,5-4 €/m**; si via entrepreneurs: **jusqu'à 80% du coût**  
Accompagnement : Natagriwal, entrepreneurs, ..



# Aux abords des publics vulnérables (écoles, crèches, ...)

## Législation actuelle:

Depuis 2018, l'application de PPP pendant les heures de fréquentation des écoles et crèches est interdite à moins de 50 m des limites foncières

## Comportements des enfants:

- Cour de récréation: mains à la bouche
- Masse corporelle plus faible
- Activité physique accrue

→ Exposition plus élevée



Grande partie des **dépôts sédimentaires de la pulvérisation** se font dans les 10 m, dans les 2-12h après la pulvérisation



ZNT permanente ou barrière perméable (haie, taillis) aux abords des écoles-crèches permettrait de réduire l'exposition des enfants



# Mesures pour limiter les risques liés aux PPP

## Autres actions volontaires ?

- **Adaptation** des pulvérisations (nuit, pause, ...) ?
- **Echange d'informations** pour les pulvérisations (échange verbal ? Téléphone ? Information annuelle globale ? Documents ?)
- Autres **rencontres conviviales** pour renouer des liens (JFO, commune, ?)
- Actions de la **lutte intégrée** ?
- SA les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement ?
  - Projet **Phytoscore** par Corder
- Démarche continue de réduction du risque (conseil indépendant, ...) ?

# Rencontre avec les riverains

## Objectif 3:

Ouvrir une discussion sur

- les **actions déjà mises en place** pour réduire l'exposition aux PPP
- les **mesures supplémentaires** pouvant être mises en œuvre



## Vos idées

- Qu'avez-vous **déjà mis en place** ?
  - Seriez-vous prêt à mettre **d'autres mesures** en place, adaptées à votre contexte ?
- Pour trouver des **solutions adaptées**, qui conviennent à tous (pouvant émaner de vous/riverains/communes)

# Diminuer l'exposition des riverains aux PPP : mesures

## Bande non traitée en bordure de champ

### Quoi ?

- Une bande de couvert herbacé non traitée en bordure de parcelle
- Non utilisée à des fins de production mais le fauchage/coupe/pâturage est possible. Conditions différentes selon le subside choisi (voir ci-après)

### Les atouts de cette mesure ?

- Efficace pour limiter les effets de la dérive de PPP (effet de zone tampon), tout en nécessitant **peu d'entretien**
- Différents subsides possibles
- Fauche/broyage/pâturage possible
- Favorise la biodiversité aux abords de la culture, notamment en la présence d'auxiliaires de culture
- Limite l'érosion

### Et les limites ?

- Les riverains ne les respectent pas toujours (passage, déchets verts, tonte, ...). Selon le subside, cela peut être problématique → la communication est cruciale (panneaux explicatifs, communication par la commune, ...)
- Si pas d'élevage sur la ferme ou à proximité : il peut être parfois difficile de trouver quelqu'un pour venir faucher

### Différentes options pour les déclarations et/ou subsides :

- > Bande sans engagement : aucune obligation (sauf un Couvert Végétal Permanent - CVP - le long des cours d'eau)
- > Bande comptabilisée en **BCAE 8** dans les 4% de surfaces ou éléments non productifs
  - Certaines conditions à respecter (ex. : 6-20 m d'un couvert herbacé, couvert distinct de la parcelle adjacente, pas de PPP ou fertilisant sauf de manière localisée contre les chardons et rumex, pâturage/coupe/broyage pour le fourrage autorisé du 15 juillet au 30 novembre, ...) → Consulter le [Portail de l'agriculture wallonne](#)
  - ! La mesure des 4% ne sera plus d'application à partir de 2025 !
- > Bande déclarée en **Eco-Régime Maillage écologique - Bande Bordure de Champs**
  - Certaines conditions supplémentaires à celles de la BCAE 8 à respecter → consulter le [Portail de l'agriculture wallonne](#). Ex. : pâturage/broyage/coupe pour le fourrage autorisé à partir du 1<sup>er</sup> août
  - Montant : **525€/ha**
  - Le + : Engagement sur une année seulement ; le broyage est possible ; accès possible aux véhicules
- > Bande déclarée en **MAEC - Tournière enherbée MB5** : différentes conditions à respecter. Ex. : largeur 10-20 m dont minimum 10 m de couvert herbacé ; mélange diversifié reconnu de graminées et de légumineuses ; parcelle de minimum 2 ares, ... → Consulter [Natagrival](#) pour les conditions
  - Montant : **1200€/ha**
  - Référence pour le conseil : asbl [Natagrival](#)
  - Le - : Engagement sur 5 ans ; pas d'accès au public possible et accès aux véhicules limité ; fauche et exportation / pâturage de moutons en laissant une bande refuge de minimum 2 m





©Dassaplool



Fiches présentant des mesures **subsidiées** qui permettent de limiter la dérive de PPP :

- Bande enherbée
- Parcelles aménagées
  - La haie
  - Le taillis
- Cultures favorables à l'environnement
  - Bande de silphie
  - Bande de miscanthus
- Eco-régime Réduction d'intrants
  - Jachère

Pour chaque fiche: les **intérêts**, les **atouts** et **limites** de la mesure, les **soutiens financiers**

# Référentiel du Vivre Ensemble (2024)



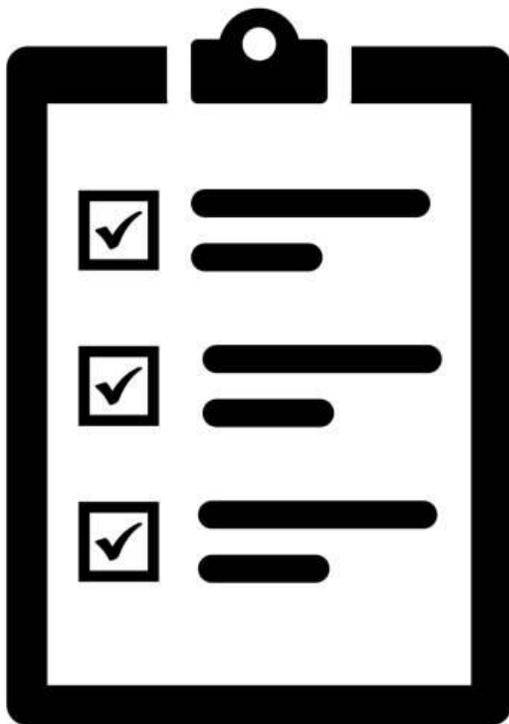
17 actions concrètes pour

- Améliorer la communication entre agriculteurs et riverains
- Réduire les risques liés aux PPP
- Favoriser une cohabitation harmonieuse

**Autre documentation mise à votre disposition** (MAEC, Eco-Régime, fiches, les soutiens financiers, les valorisations, ....)

**Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire**

# Récapitulatif pour la suite



## Les prochaines étapes

- Compte rendu, suivi
- Enquête aux riverains ?
- Rencontre agriculteurs-riverains ?  
Quand ?
- Suite: GT ? Autres ?



COLLÈGE des  
PRODUCTEURS

# MERCI

pour votre participation

Ne pas hésiter à nous contacter:

Patrick Thaon : [patrick.thaon@collegedesproducteurs.be](mailto:patrick.thaon@collegedesproducteurs.be)

0490 57 55 70

Iris Szekely : [iris.szekely@collegedesproducteurs.be](mailto:iris.szekely@collegedesproducteurs.be)

0492 29 84 61